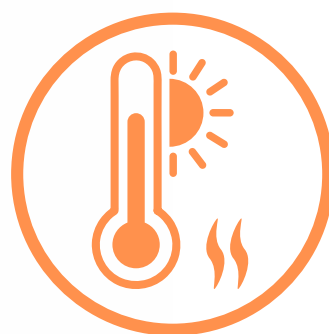
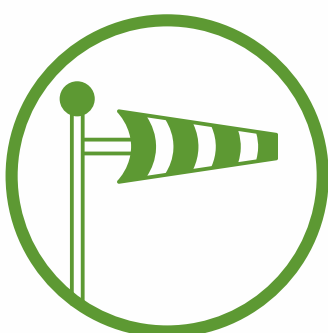




Document d'information communal sur les risques majeurs

Mairie de Pipriac



Chères Pipriataines, chers Pipriatins,

“

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) que vous avez entre les mains a pour but de vous informer sur les risques majeurs existants à Pipriac et sur les consignes à suivre pour bien réagir et adopter les bons gestes et les bons réflexes en cas d'alerte ou de danger.

En parallèle de ce document destiné à la population, notre commune s'est également dotée d'un Plan Communal de Sauvegarde. Réalisé à l'échelle communale, ce document opérationnel planifie l'organisation des alertes et le rôle et les actions des acteurs communaux afin d'assurer votre information et votre sécurité en cas de survenance d'un accident provoqué par un risque majeur.

Mais quels sont les risques majeurs à Pipriac ?

A Pipriac, on ne recense pas de dangers permanents. Des événements exceptionnels, qu'ils soient d'origine naturelle ou liés à l'activité humaine, peuvent toutefois survenir à tout instant :

- Des risques naturels (tempête, fortes pluies, grand froid, canicule, incendie, ...)
- Des risques technologiques (matières dangereuses, produit radioactif, ...)
- Des risques sanitaires (pandémie, crise sanitaire, ...)
- Des risques sociaux (terrorisme, grand rassemblement, ...).

Parce qu'on ne sait jamais ce qui peut arriver et qu'avoir en tête les mesures de prévention et de sauvegarde est le meilleur moyen de nous protéger, je vous invite à lire avec attention ce document et à le conserver précieusement, car il est important.

Franck Pichot, Maire de Pipriac

Le DICRIM est consultable à la Mairie de Pipriac aux heures d'ouverture :

Lundi : Fermé le matin / 14 h - 17 h

Mardi : 9 h - 12 h 15 / 14 h - 18 h 30

Mercredi : 9 h - 12 h 15 / 14 h - 17 h

Jeudi : Fermé le matin / 14 h - 17 h

Vendredi : 9 h - 12 h 15 / 14 h - 17 h

Samedi : 9 h 30 à 12 h

Qu'est ce qu'un risque majeur ?

C'est la possibilité qu'un évènement dramatique survienne et mette en péril la population en occasionnant de gros dégâts sur les infrastructures ou sur l'environnement. Il se distingue par deux caractéristiques :

- **sa gravité** : les conséquences sont lourdes à supporter par les habitants et/ou les dommages aux biens sont importants.
- **sa fréquence** : si faible qu'on pourrait être tenté de l'oublier et de ne pas s'y préparer.

“ A quels risques majeurs sommes-nous exposés à Pipriac ?



Inondation



Tempête



Canicule



Grand froid



Feux de forêt



Risque infectieux



Nuage toxique
et matières dangereuses



Risque sismique

La commune peut être menacée par plusieurs types de risques :

- risques naturels (tempête, fortes pluies, grand froid, canicule, incendie, ...)
- risques technologiques (matières dangereuses, produit radioactif, ...)
- risques sanitaires (pandémie, crise sanitaire, ...)

Sont développés ci-après les risques les plus probables.

En cas de danger ou d'alerte

1 - Abritez-vous et fermez tout

2- Écoutez la radio ou la TV, consultez le site internet de la commune : www.mairie-pipriac.fr

ICI Armorique 103.1 Mhz

France Inter..... 1852 GO

France Info..... 105.5 Mhz



3- Respectez les consignes

- Lisez les **principales consignes** qui figurent au DICRIM
- **N'allez pas chercher les enfants à l'école**, les enseignants les mettront en sécurité
- **Ne téléphonez pas** (éviter l'encombrement des lignes, les secours en ont besoin).

L'information préventive

L'information préventive consiste à informer le citoyen sur les risques majeurs susceptibles de se développer sur les lieux de vie, de travail et de vacances. Elle a été instaurée par l'article 3 du décret n°90-918 du 11 octobre 1990, intégré aux articles R 125-9 et suivants du code de l'environnement.

« L'information donnée au public sur les risques majeurs comprend la description des risques et de leurs conséquences prévisibles pour les personnes, les biens et l'environnement, ainsi que l'exposé des mesures de prévention et de sauvegarde prévues pour limiter leurs effets. »

Le présent document, dénommé DICRIM, s'inscrit dans cette démarche de prévention. Tout citoyen peut le consulter, il doit être tenu à disposition en mairie.

L'alerte : comment la reconnaître ?

L'alerte est la diffusion d'**un signal** destiné à **prévenir la population** de l'imminence ou de la survenue d'**un danger**. L'alerte est de la responsabilité de l'État ou du maire.



Selon l'évènement, elle peut être donnée par différents moyens de communication :

- Message diffusé par un véhicule municipal sonorisé
- Message sur les panneaux d'information de la commune
- Site internet de la commune: www.mairie-pipriac.fr
- Affiches, visites à domicile par les référents...
- Médias : radio locale, télévision régionale, presse,...



A avoir chez soi en cas d'alerte

- Radio à piles
- Nourriture et eau
- Médicaments
- Lampe de poche
- Couverture, vêtements
- Papiers personnels
- Matériel de confinement (ruban adhésif, arrêt VMC, tissus pour colmater les bas de portes)

Les phénomènes météorologiques



La commune est potentiellement menacée par des risques météorologiques qui ne lui sont pas spécifiques : tempête, grand froid, orage, canicule, chute de neige, verglas,...

Le site de météo France est très régulièrement actualisé et diffuse en cas de besoin des bulletins d'alerte. Les alertes météo sont en général diffusées par tous les médias classiques (radio, TV, presse,...).



Les niveaux d'alerte

-  **Vigilance absolue** : des phénomènes dangereux d'une intensité exceptionnelle sont prévus : tenez-vous régulièrement informé.
-  **Soyez très vigilant** : des phénomènes dangereux sont annoncés ; tenez-vous informé et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.
-  **Soyez attentifs** : si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement dangereux sont annoncés.
-  **Pas de vigilance particulière**



Écoutez
ICI Armorique
France Info
France Inter



Mettez-vous
à l'abri

METEO FRANCE
Tél : 0 890 71 14 15
www.meteofrance.com



Risque inondation

Les crues des ruisseaux du « Canut » et du « Fougeray » sont caractérisées par une montée assez lente des eaux. Ces crues sont dues aux pluies intenses sur l'ensemble du secteur de Pipriac. La période des crues se situe généralement de novembre à mars.

LES BONS GESTES ET BONS RÉFLEXES

A l'annonce des crues :

- Fermez portes, fenêtres, aérations basses et veillez à l'étanchéité des parties basses pour freiner l'eau
- Coupez le disjoncteur électrique pour éviter électrocution
- Rangez au sec les produits toxiques, objets putrescibles et documents officiels (carte identité, passeport, ...)

Pendant l'inondation :

- Informez vous de la montée des eaux
- Ne vous engagez pas en zone inondée
- Ne tentez pas de rejoindre vos proches ou d'aller chercher vos enfants à l'école : les enseignants s'occupent d'eux
- Informez vous du niveau d'alerte, des messages diffusés par les médias.
- Évacuez seulement si les services officiels (État, mairie) vous en donne l'ordre

Après l'inondation :

- Aérez et désinfectez les pièces
- Déshumidifiez, dès que possible
- Rétablissez l'électricité mais seulement après avis d'un professionnel et sur une installation sèche
- Circulez sur les routes avec prudence (chaussées boueuses et glissantes)
- Déclarez vos dégâts matériels à votre assureur





Risque tempête

L'ensemble de la région Bretagne est exposé aux risques de tempête. A l'intérieur des terres, on utilise usuellement le terme de tempête lorsque les rafales dépassent le seuil de 90 km/h.

LES BONS GESTES ET BONS RÉFLEXES

A l'annonce de la tempête :

- Fermez tout
- Vérifiez l'état des fermetures et de la toiture des bâtiments
- Rentrez les objets susceptibles d'être emportés par le vent
- Rentrez animaux et matériel
- Mettez-vous à l'abri



Pendant la tempête:

- S'informer du niveau d'alerte et messages diffusées par les médias
- Évitez tout déplacement à l'extérieur dans les zones boisées
- Suivez les consignes de sauvegarde

Après la tempête :

- Coupez les arbres ou branches qui menacent de s'abattre
- Évitez de monter sur les toits pour réparer sans moyens de sécurité
- Ne touchez pas les câbles électriques tombés à terre. Prévenir les secours



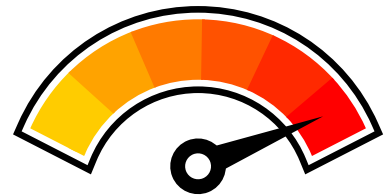
Risque canicule

La canicule est une cause de mortalité. Les effets de l'exposition d'une personne à une température extérieure élevée pendant une période prolongée, et sans période de fraîcheur suffisante pour permettre à l'organisme de récupérer, peuvent être très néfastes.

Le dépassement des capacités de régulation thermique du corps humain peut entraîner de graves complications, surtout chez les personnes âgées, les nourrissons et les personnes souffrant de pathologies chroniques.

En mairie, un **fichier nominatif** de vigilance de personnes isolées et vulnérables a été créé en 2020. Les personnes qui le souhaitent peuvent venir se signaler.

Des référents (élus, membres CCAS) peuvent être actionnés en cas de risque.



LES BONS GESTES ET BONS RÉFLEXES

A l'annonce de la canicule :

- Assurez-vous que votre habitat soit équipé de volets ou de stores
- Veillez à ce que votre réfrigérateur fonctionne correctement

Pendant la canicule :

- Fermez les volets et les rideaux des façades exposées au soleil
- Maintenez les fenêtres fermées tant que la température extérieure est supérieure à celle de l'intérieur
- Ouvrez les fenêtres tôt le matin, tard le soir et la nuit
- Mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour
- Buvez régulièrement de l'eau
- Ne laissez jamais un enfant ou animal dans une voiture au soleil



Risque grand froid

C'est un épisode de temps froid caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique.

Difficile à détecter dès le début, l'hypothermie touche d'abord les plus fragiles : personnes âgées sous traitement médical, nourrissons,...

Les premiers symptômes sont une prononciation saccadée et une diminution de la coordination des membres (difficultés à marcher).

LES BONS GESTES ET BONS RÉFLEXES

- Sortie que si nécessité absolue
- Évitez les expositions prolongées au froid et au vent
- Habillez vous chaudement avec une couche extérieure imperméable au vent et à l'eau



- Couvrez-vous la tête et les mains, ne gardez pas de vêtements humides
- Alimentez-vous convenablement et prenez une boisson chaude
- Vérifiez le bon fonctionnement de votre système de chauffage



Risques nuage toxique et transport de matières dangereuses



En cas de risque de pollution due à **l'arrivée d'un nuage toxique** sur notre secteur géographique, la population sera informée par un **message vocal**, diffusé par la mairie, invitant les habitants à procéder **calfeutrement** de leur habitation. En cas de nuage radioactif, la population sera invitée à retirer des comprimés d'iodes prévus à cet effet, en mairie.



Le risque lié au **transport de matières dangereuses** sur la commune est consécutif à un accident se produisant par voies routières (produits inflammables, toxiques, explosifs ou corrosifs) ou encore sur le réseau de distribution gaz. Il peut donc, a priori, survenir en plusieurs lieux de la commune.

Divers événements peuvent se produire simultanément ou séparément : explosion, incendie, dégagement de nuage toxique dans l'air, pollution des eaux et des sols.

LES BONS GESTES ET BONS RÉFLEXES

- Téléphonnez aux secours
- Si vous êtes témoin d'un accident : donnez l'alerte pompier (18 ou 112) et gendarmerie (17) en précisant le lieu, et si possible la nature du moyen de transport (camion, conduite, ...), la nature du sinistre (explosion, incendie, écoulement, ...)
- Informez la mairie
- Conformez-vous aux consignes de secours qui recommandent soit de se mettre à l'abri, soit de quitter la zone dangereuse (éloignement au minimum à 300 m)
- Si vous êtes chez vous, fermez tout (fenêtres, gaz et électricité)
- Si le nuage toxique se dirige vers vous, et si vous ne trouvez pas de bâtiment à proximité, éloignez-vous selon un axe perpendiculaire au vent
- Ne tentez pas de rejoindre vos proches ou d'aller chercher vos enfants à l'école : les enseignants s'occupent d'eux
- Informez-vous du niveau d'alerte, des messages diffusés par les médias et du site internet de la mairie



Risque feux de forêt

Pipriac ne dispose pas de zones forestières étendues, mais d'un grand nombre de zone boisées disséminées sur son territoire. Ces zones sont reconnues comme étant exposées aux incendies.

LES BONS GESTES ET BONS RÉFLEXES

- Si vous êtes témoin d'un départ de feu, alertez immédiatement les pompiers
- Aidez au guidage dès l'arrivée des pompiers
- Laissez les accès ouverts pour faciliter l'intervention des secours
- Informer les services de la mairie
- Portez votre gilet de sécurité, si possible
- Ne jamais s'approcher à pied ou en voiture d'un feu





Risque sismique

Le département d'Ille-et-Vilaine est classé en zone faible, c'est à dire avec des risques de sismicité de faible intensité mais non nulle. La construction parasismique et la maîtrise de l'urbanisme face à ce phénomène n'imposent pas d'exigences particulières pour la construction d'habitation, par contre elle en prévoit pour des bâtiments publics depuis octobre 2010 (décret N° 201-1254 du 22 octobre 2010).

LES BONS GESTES ET BONS RÉFLEXES

Avant le séisme :

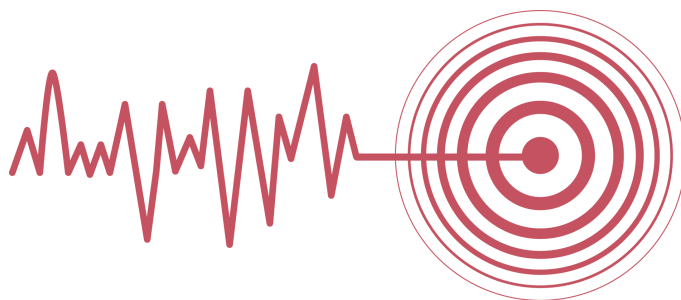
- Le tremblement de terre est un phénomène brutal. Aucune prévision n'est opérationnelle actuellement

Pendant le séisme :

- Au moment de la secousse, prendre garde aux chutes d'objets
- Dans la rue, éloignez-vous des constructions
- A l'intérieur de chez vous, abritez-vous sous une table ou dans un local réduit (toilettes)

Après le séisme :

- Écoutez la radio ou les médias pour suivre les consignes d'urgence
- Coupez les réseaux : eau, gaz et électricité
- Évacuez l'immeuble ou votre maison, si un risque d'effondrement est avéré
- Évaluez les dégâts et les dangers





Risque infectieux

On parle de risque infectieux, lorsque l'on évoque une contamination à grande échelle dans la population humaine (épidémie ou pandémie si le phénomène est de grande ampleur).

Les dispositions applicables pour les risques infectieux consistent à mettre en application les bons gestes d'hygiène (se laver les mains, se désinfecter les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou une solution hydroalcoolique).

Parmi ces risques, celui de la pandémie grippale fait l'objet d'un plan national qui est décliné au niveau communal par différentes actions.

Qu'est ce que la pandémie grippale ?

La grippe est une infection respiratoire aiguë, contagieuse, d'origine virale. Une épidémie saisonnière hivernale peut toucher 5 à 15 % de la population. Le délai d'incubation est de 1 à 7 jours et les signes cliniques durent 5 à 10 jours : le malade est contagieux 24 à 48 heures avant l'apparition des signes cliniques et le demeure pendant la période symptomatique de la maladie.

LES BONS GESTES ET BONS RÉFLEXES

- Se laver les mains le plus souvent possible avec du savon ou une solution hydro-alcoolique pendant au moins 30 secondes
- En cas de symptômes décrits par les autorités, contacter son médecin traitant
- En cas de contagion, porter un masque afin de ne pas contaminer son entourage
- Si une vaccination s'avère nécessaire, vous serez informé du centre de vaccination correspondant à votre domicile





Mairie de Pipriac

13, place de la Mairie

Tél. : 02 99 34 42 87

mairie@mairie-pipriac.fr

Préfecture d'Ille-et-Vilaine

81, boulevard d'Armorique

35700 Rennes

Tél. : 0 800 71 36 35

Numéros utiles

Urgences (portable)_____ 112

Pompiers_____ 18

Gendarmerie_____ 17

SAMU_____ 15

GRDF : 09 69 36 35 34

ENEDIS : 0 811 01 02 12

SAUR (eau) : 0 811 460 314

SAMU social : 115

Centre antipoison : 02 99 59 22 22

Météo France : meteofrance.com

ICI Armorique : 103.1 FM

France Inter : 1852 GO - TV Rennes

Malvoyants et malentendants : 114

Numéro élu astreinte PIPRIAC : 06 30 95 48 43